

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix septembre, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame LHOPITAL Monique, Maire.

Étaient présents : M. TOUCHARD Fabien, Mme FABLE Michèle, M. MAZURE Mathias, Mme HASCOET Caroline, Mme RUILLÉ Isabelle, M. GAUTIER Gaël, M. GIRARD Philippe, M. LAUNAY Gildas, M. GÉRARD Bastien et M. CHAUVEAU Didier.

Secrétaire de séance : M. GIRARD Philippe

Date de convocation : 05/09/2024
Nombre de Conseillers en exercice : 11

Date d'affichage : 05/09/2024
Nombre de présents : 11

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du 11 juin 2024
- Débat PADD – PLUi
- Devis maîtrise d'œuvre ATESART
- Devis coussins berlinois
- Aménagement parcelle AB71
- Décision modificative n°2
- Exonération zone « France ruralités revitalisation »
- Affaires diverses

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

- PLUi - Recensement patrimoine à protéger, arbres remarquables, haies

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 11 JUIN 2024

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 11 juin 2024.

DEBAT PADD-PLUi 2024-09-01

Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal une synthèse du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) établi dans le cadre du PLUi.

La Communauté de communes LBN souhaite que les communes membres débattent sur le sujet.

Les membres du Conseil municipal constatent, avec dépit, que la commune de Fontenay sur Vègre est « étrangement » absente de ce projet. D'une façon générale, les pôles de vie quotidienne, dont fait partie la commune, n'ont pas beaucoup d'importance.

Aucune évolution n'est donc possible pour le village de 2025 à 2037, car peu de constructions sont autorisées.

Suite à ce constat, quelques élus souhaitent avoir des renseignements sur le fonctionnement de la Communauté de communes de Sablé dans le but d'un éventuel rapprochement. La commune est, en effet, davantage axée sur Sablé que sur le territoire LBN.

PLUi-RECENSEMENT PATRIMOINE A PROTEGER, ARBRES REMARQUABLES, HAIES
2024-09-02

Dans le cadre du PLUi, un recensement du patrimoine, des arbres remarquables et des haies doit être effectué afin de les protéger. Cela impliquera que les propriétaires de ces biens devront obligatoirement déposer une demande de travaux s'ils souhaitent effectuer des modifications.

Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal une liste du recensement qu'elle a effectué :

I - Les Eléments de petit patrimoine à préserver

1) Patrimoine bâti

Maisons

Rue du Lavoir

n° 2 (Chalumeau)

n°4 (Hermange) ancienne auberge du Cheval Blanc

Rue des Lavandières

n°6 (Augarde) : ancien hôtel du Lion d'Or, deux parties distinctes d'époques différentes, à droite façade Consistoire et sa tour carrée 16e siècle et à gauche un bâtiment du 15e et sa cheminée octogonale (serait la seule répertoriée en France ?)
n°10 (Heurtebize) ancienne école
n°15 (Colin)

Rue de la Forge

n° 6 (Féau) 16e fenêtres à meneaux à l'arrière – ancienne forge

Bâti spécifique

Moulin du Logis (sur la Vègre)

Commerces

- Le Saint Philibert
- n°1 rue de la Forge ancien café
- n°2 rue de la Forge ancien commerce

2) Patrimoine rural (fermes, longères...)

- Le Grand Villiers (15e-16e siècles)

3) Patrimoine remarquable / religieux

- Le Manoir du Logis, pigeonnier, dépendances
- Le Manoir du Petit Villiers
- L'Eglise Saint Philibert
- La Chapelle Saint Roch (Grand Villiers)
- La Chapelle des Prêtres (cimetière) fin 19e
- La Chapelle 19e et la tombe 18e des Bastard de Fontenay (cimetière)
- Mairie (ancien presbytère)
- Le Prieuré place de l'église

4) Petit patrimoine vernaculaire

- Puits place de la mairie
- Gué des Blés (rivière Vègre)
- Lavoir Saint Philibert 19e
- Pierre de rouleau place de la mairie 19e
- Monument aux Morts 1924 marbre de Solesmes

5) Petit patrimoine religieux

- Statue Saint-Philibert au Lavoir (terre cuite de Ligron)

- Statue Vierge (Sculpteur Gruer) angle rues Tannerie/Lavoir
- Pierre Tombale place de l'église ancien cimetière
- Les calvaires :
 - 1) socle pierre Bois Charmant,
 - 2) Petit Longé
 - 3) Carrefour proche Croix Briard,
 - 4) Château Gaillard

6) Patrimoine linéaire

- Murs rue de la Tannerie
- Murs rue du Lavoir

II Arbres remarquables

Aucun n'est signalé sur la commune.

III Les Haies

Voir proposition logiciel CITAVIZ

- Les Haies des exploitations agricoles sont déclarées à la PAC et déjà soumises à déclaration en cas de modifications.

DEVIS MAITRISE D'ŒUVRE ATESART

2024-09-03

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue des Lavandières, Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'un devis a été sollicité auprès d'ATESART pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pendant les travaux. Ce devis s'élève à 3 672,00 € TTC.

Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité le devis d'ATESART pour un montant de 3 672,00 € TTC.

DEVIS COUSSINS BERLINOIS

2024-09-04

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que les coussins berlinois situés rue de la Forge, sur la RD57 et sur la route de Saint Ouen sont abîmés et qu'il conviendrait de les remplacer. Elle leur présente donc un devis de l'entreprise AXIMUM pour la fourniture et la pose de 4 coussins berlinois d'un montant de 7 686,00 € TTC.

Certains membres du Conseil municipal souhaitent, avant de les remplacer, contrôler l'état de la chaussée en dessous des coussins déjà installés. D'autres émettent le souhait d'étudier différentes installations de ralentissement. Aucune suite ne sera donc donnée à ce devis pour le moment.

AMENAGEMENT PARCELLE AB71

2024-09-05

Madame le Maire suggère aux membres du Conseil municipal d'étudier les possibilités d'aménagement de la parcelle AB71 située à proximité du plan d'eau qui sera prochainement acquise par la commune. Elle les informe que le géomètre interviendra le 1^{er} octobre prochain pour le plan de bornage.

Madame le Maire propose d'y installer deux buts de football sur la partie basse de la parcelle et sur la partie montante un parcours de santé. Des plantations d'arbres pourront être envisagées dans cette partie et une passerelle pourrait être créée au-dessus du ruisseau pour rejoindre la parcelle du plan d'eau.

Les membres du Conseil municipal sont favorables à cette idée et suggèrent également de créer un parking

sur la partie haute.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil municipal intéressés d'étudier le sujet.

Le cabinet d'architectes Zeppelin, situé à Sablé sur Sarthe, pourrait être sollicité dans ce projet. Madame le Maire se charge de les contacter.

DECISION MODIFICATIVE N°3
2024-09-06

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que le logiciel informatique utilisé par le secrétariat est contraint de s'adapter aux nouvelles évolutions réglementaires et que celui utilisé aujourd'hui est devenu obsolète.

Pour y remédier, un nouveau contrat a été proposé par le prestataire informatique Modularis pour un coût annuel de 2 178 €. Cette dépense n'était pas prévue sur le budget 2024. Madame le Maire propose donc de modifier le budget 2024 comme suit :

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
C/2051 opération 91	+ 2 178 €		
		021	+ 2 178 €

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
C/615228	- 2 178 €		
023	+ 2 178 €		

Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité de modifier le budget comme indiqué ci-dessus.

EXONERATION ZONE FRR
2024-09-07

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal avoir reçu un courrier de la Ministre chargée des collectivités territoriales et rurales qui informe que la commune a été classée en zone « France ruralités revitalisation ». Ce classement ouvre le droit à la possibilité de mettre en place des exonérations fiscales et sociales dans le but de soutenir l'activité économique et l'attractivité de la commune, notamment pour favoriser la création et la reprise d'entreprises telles que commerces ou petites entreprises. Les professions libérales et médicales sont également concernées.

Les membres du Conseil municipal ne se sentent pas concernés cette année et font le constat que cela est totalement contradictoire avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) établi dans le cadre du PLUi. En effet, le PADD n'encourage absolument pas l'attractivité et le développement des « petits villages ».

Affaires diverses

- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal avoir reçu un courrier d'invitation au comice de Brûlon et sollicite, les volontaires, à s'y rendre pour représenter la commune ;
- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal avoir reçu un courrier d'Elise LEBOUCHER adressé aux collectivités suite à son élection du 7 juillet dernier ;
- Madame le Maire propose aux membres du Conseil municipal de se fournir les colis de Noël chez Viveco à Chantenay. Ils y sont favorables à l'unanimité ;
- Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le spectacle organisé par LBN se tiendra le 15 septembre au logis. Elle sollicite donc des volontaires pour répondre aux besoins de l'équipe et faire le service après le spectacle. Un pot sera offert par la commune ;
- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commémoration du 11 novembre se tiendra le 11 novembre à 11h30. Une cérémonie sera organisée devant le monument aux morts, un vin d'honneur sera ensuite servi à la salle des fêtes, suivi du repas annuel avec les anciens, le personnel municipal et les élus au restaurant le Saint Philibert ;
- Aucune journée Bénévoles ne sera organisée à l'automne cette année. Quelques élus se réuniront une journée pour la taille des haies.

Fin de séance 23h30.

Monique LHOPITAL
Maire

Philippe GIRARD
Secrétaire de séance